



# Communiqué

Le 12 décembre 2012

## LE PROCESSUS D'EXAMEN DES DÉPENSES REÇOIT UNE ÉVALUATION MITIGÉE DE LA PART DE DÉPUTÉS ONTARIENS, SELON LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

(TORONTO) Selon certains députés provinciaux, le processus d'examen des budgets des dépenses des ministères est valable dans la mesure où il permet aux députés de poser des questions aux ministres, mais il n'est pas des plus efficaces pour ce qui est d'examiner de façon vraiment utile les plans de dépenses du gouvernement, mentionne le vérificateur général Jim McCarter dans son *Rapport annuel 2012* rendu public aujourd'hui.

« Nous avons demandé à neuf députés actuels et à trois députés à la retraite comptant de nombreuses années de service si le processus du Comité permanent des budgets des dépenses ne consistait pas simplement à approuver de façon automatique les plans de dépenses du gouvernement, a dit M. McCarter après la publication du Rapport. Ils ont répondu que les audiences du Comité offraient aux députés la seule véritable occasion de poser des questions directement aux ministres en dehors de la période des questions, mais ils ont aussi admis que le processus pouvait être amélioré. »

Le gouvernement de l'Ontario dépense environ 120 milliards de dollars par année pour la prestation de services publics, et il doit demander à l'Assemblée législative d'approuver ses plans de dépenses. Les plans des dépenses des ministères sont présentés dans un document appelé « budget des dépenses », par lequel le gouvernement demande officiellement à l'Assemblée législative d'approuver les dépenses. Les ministres et les hauts fonctionnaires des ministères doivent comparaître devant le Comité permanent des budgets des dépenses (composé de députés des trois partis) pour répondre à des questions, et le Comité fait ensuite rapport à l'Assemblée législative.

Les recherches du Bureau du vérificateur général n'ont pas permis de trouver un régime parlementaire de style Westminster qui ait réussi à mettre en place un processus d'examen des budgets des dépenses réellement efficace, et beaucoup sont confrontés aux mêmes problèmes que ceux soulevés par les députés de l'Ontario. Le Fonds monétaire international soulignait dans une étude publiée en 2005 que sous les régimes de style Westminster, la surveillance budgétaire tend à être plus limitée que ce que l'on observe dans des administrations comme celle des États Unis. Selon cette étude, parmi les pays occidentaux, les parlements du Canada, de l'Australie, du Royaume-Uni et de la Nouvelle-Zélande disposaient des processus de surveillance budgétaire les moins efficaces.

-30-

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Jim McCarter  
Vérificateur général  
(416) 327-1326

Christine Pedias  
Communications  
(416) 327-2336

Pour obtenir de plus amples renseignements et pour consulter l'intégralité du *Rapport annuel 2012*,  
veuillez visiter le site [www.auditor.on.ca](http://www.auditor.on.ca)